

DECLASSIFIE¹

AS/Mon/Pol (2024) 01
30 septembre 2024

Compte rendu de la réunion conjointe des commissions sur les questions politiques et de la démocratie et de la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) sur le « Renforcement des mécanismes d'alerte précoce sur les défis à la sécurité démocratique », tenue à Strasbourg le 25 juin 2024

Sous la présidence de **Mme Zanda Kalniņa-Lukaševica** et de **M. George Papandreou**, et avec la participation de :

- Ambassadeur Svetlana Geleva, Représentante permanente de la Macédoine du Nord, Présidente du Groupe de rapporteurs sur la démocratie du Comité des Ministres (GR-DEM)
- Dr Seema Shah, Chef de l'équipe d'analyse de la démocratie, International IDEA (en ligne)

La présidente souhaite la bienvenue aux participants.

L'ambassadeur Svetlana Geleva souligne l'importance de maintenir un dialogue régulier entre l'Assemblée parlementaire et le Comité des ministres sur les sujets au cœur du travail du Conseil de l'Europe. Mr Papandreou a participé à un échange avec le Comité des ministres sur les pièges qui menacent les démocraties aujourd'hui. La démocratie est fondée sur des règles, telles que les Principes de Reykjavik, mais ces règles doivent constamment s'adapter. Les formes de démocratie participative et délibérative doivent être considérées.

L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a montré comment le défaut de réaction opportune et rapide aux signaux de recul démocratique pouvait mettre en péril toutes les réalisations du Conseil de l'Europe. La polarisation extrême de l'environnement politique, les menaces et les pressions sur le judiciaire, les atteintes à la séparation des pouvoirs et les attaques contre les médias indépendants devraient donner l'alarme.

Pour identifier des moyens de renforcer la résilience démocratique, le GR-DEM a préparé les Principes de Reykjavik pour la démocratie. L'APCE a joué un rôle décisif dans leur préparation. Le Comité des ministres a établi un Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) pour proposer des moyens de traduire les Principes de Reykjavik en actions concrètes et soutenir les États membres dans leur mise en œuvre. Le CDDEM travaille aussi sur les moyens d'améliorer la participation significative dans la vie démocratique de tous les membres de la société, notamment la jeunesse, les femmes et les groupes vulnérables. Le CDDEM soutient le travail sur la perspective pour la jeunesse dans le Conseil de l'Europe. Dans la réalisation de ses objectifs, le CDDEM acceptera volontiers des contributions additionnelles de l'Assemblée.

Le rôle de l'Assemblée continuera d'être d'une importance cruciale pour identifier les reculs démocratiques, comme il a permis dans le passé de faciliter de nombreux changements positifs dans beaucoup de pays.

Le Dr Seema Shah a présenté le « Democracy Tracker », une analyse mensuelle interactive des évolutions affectant la démocratie dans 173 pays. Le « Democracy Tracker » fournit des données qualitatives sur les événements clés affectant l'état de la démocratie et des droits humains.

Une des principales valeurs ajoutées de cet outil est l'identification d'aspects spécifiques de la démocratie ; Plusieurs ensembles de données mesurent déjà la démocratie annuellement, en utilisant une gamme d'indicateurs qualitatifs, mais ils sont lents à produire et deviennent obsolètes relativement vite.

¹ Document déclassifié par la commission de suivi le 30 septembre 2024.

Le « Democracy Tracker » consiste en trois principaux éléments. Le premier est une information générale, qui comprend un panorama narratif rapide incluant l'histoire et les clivages qui déterminent la politique contemporaine, des données quantitatives annuelles pour aider à mettre les rapports mensuels en contexte et des données de base sur les institutions politiques et le statut de ratification des principaux traités des droits humains.

Le second élément – caractéristique – sont les rapports mensuels sur les événements et leur impact potentiel sur la démocratie et les droits humains dans un pays particulier. Ils consistent en une description des événements et une indication des aspects de la démocratie qui sont affectés.

Le troisième élément sont les facteurs de performance démocratique qui permettent de suivre les changements dans le temps depuis 1975, dans divers aspects de la démocratie.

M. Claude Kern, ancien président de la sous-commission des conflits concernant les États membres du Conseil de l'Europe de la commission de suivi, partage son évaluation des activités de la sous-commission. Son action était limitée car elle ne pouvait pas faire grand-chose pour résoudre les conflits en cours lorsque les parties ne communiquent pas. En conséquence, la commission a décidé de ne pas la reconstituer et a envisagé la création d'une sous-commission qui pourrait intervenir avant qu'un conflit ne se produise. Son rôle serait de détecter les régions dans lesquelles des conflits pourraient escalader, tant à l'intérieur d'un pays qu'entre pays, et d'œuvrer à leur prévention.

M. George Papandreou, rapporteur général sur la démocratie de la commission des questions politiques et de la démocratie, souligne la nécessité d'une synergie entre les deux commissions : la commission de suivi travaille sur une base nationale tandis que la commission des questions politiques s'intéresse aux tendances globales. Il appelle à une meilleure utilisation des rapports et résolutions de l'Assemblée existants, ainsi que d'autres documents du Conseil de l'Europe, y compris les décisions de la Cour, afin d'identifier les tendances dominantes et de prévenir les évolutions négatives. Il est également important de tendre la main à d'autres acteurs, tels que les organisations internationales et les ONG travaillant dans des domaines similaires à ceux du Conseil de l'Europe, afin de lutter ensemble contre le recul de la démocratie. Enfin, il demande si IDEA International prend en compte les paramètres socio-économiques lorsqu'elle évalue la situation dans différents pays.

M. Piero Fassino soulève la question de l'adoption de nouveaux outils pour gérer la démocratie et déclare que les outils actuels sont obsolètes. Se référant à d'éventuels outils d'alerte précoce, il a fait une distinction entre les conflits à l'intérieur d'un pays donné et ceux qui impliquent différents pays. Les premiers doivent être traités par la commission de suivi, tandis que les seconds relèvent de la compétence de la commission des affaires politiques et de la démocratie. Des dispositions ad hoc sont nécessaires pour traiter et prévenir ce deuxième type de conflit en temps utile.

Mme Laura Castel se prononce en faveur de la création, au sein de la commission de suivi, d'une sous-commission sur les alertes précoces qui serait en mesure de déployer rapidement les outils de la diplomatie parlementaire et de prévenir les conflits. Les mécanismes actuels de l'Assemblée sont beaucoup trop lents.

M. George Loucaides souligne l'importance de prendre en compte les inégalités existantes dans un pays sous surveillance. La disparition progressive de la classe moyenne et le démantèlement des droits sociaux sont des tendances dangereuses pour les démocraties et contribuent à la montée des forces politiques d'extrême droite. Le Conseil de l'Europe doit être cohérent et condamner fermement les violations des droits humains dans tous les cas, sans faire deux poids deux mesures.

M. Sorin-Titus Muncaciu rappelle l'importance des États nationaux dans la protection de la démocratie et de l'État de droit basé sur les constitutions, et averti que cet ordre est attaqué par les forces politiques de gauche d'obédience internationale. Il mentionne également le conflit entre les systèmes juridiques nationaux basés sur les constitutions et la législation supranationale de l'Union européenne.

Le Dr Seema Shah reconnaît que l'inégalité et l'exclusion sont d'importants facteurs d'instabilité. Dans ses études, IDEA International a mesuré à la fois le bien-être social et l'inégalité entre les groupes sociaux. Le moment de l'activation de l'outil d'alerte précoce est une question importante.

L'ambassadeur Svetlana Geleva reconnaît la nécessité de regrouper tous les documents pertinents du Conseil de l'Europe en un seul endroit afin de fournir un accès rapide à toutes les informations pertinentes et d'aider les États membres à résoudre les problèmes qui se posent et à revenir sur la bonne voie. Les mécanismes de suivi de l'Assemblée et du Comité des Ministres devraient être complémentaires.